



LA RÉFORME « MILAC » INTÉGRÉE À LA DYNAMIQUE « CIGOGNE »

La garantie d'un accueil de qualité pour tous !

Notre système d'accueil de la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles présente de nombreux points forts : il s'agit d'un système universel centré sur les droits des enfants, il promeut une accessibilité au plus grand nombre et est généralement loué pour ses bienfaits à l'égard des enfants plus précarisés.

Cependant, au-delà des qualités et des bonnes intentions, force est de constater que l'accessibilité des structures d'accueil n'est plus une garantie aujourd'hui. L'offre de places est loin d'être suffisante et de nombreux freins existent pour les parents, qu'ils soient d'ordre financier, géographique, culturel ou social. Ce manque d'accessibilité contribue à accentuer les inégalités entre populations, ce qui est tout à fait opposé aux ambitions de nos politiques en matière d'accueil. Le système d'inscription est inadapté à cette situation de pénurie de places et engendre une perte de confiance des usagers en raison du déficit qu'il présente en termes de transparence. De plus, le niveau de formation des professionnels de l'accueil s'avère insuffisant face à la complexité des enjeux qui s'opèrent au sein de la société moderne.

Ces constats tendent à démontrer que le système actuel a atteint ses limites et qu'il doit être réformé en profondeur. Nous avons besoin d'une politique d'accueil ambitieuse et plus juste.

Le contrat de gestion 2013-2018 prévoit que l'ONE prépare et propose la réforme du secteur dans les mois à venir. Celle-ci devra permettre une meilleure adéquation de nos services aux besoins des familles d'aujourd'hui, tout en assurant la pérennité et la qualité des structures d'accueil.

Pour ce faire, il faudra procéder à une révision de la réglementation qui régit le secteur. Le refinancement des milieux d'accueil et l'actualisation de leur cadre juridique ont été identifiés comme des priorités. Une plus grande accessibilité devra être permise par une simplification des modalités d'inscription des enfants et une adaptation de la participation financière des parents aux capacités de chacun. Enfin, la formation des professionnels de l'accueil sera renforcée en vue de contribuer à l'augmentation de la qualité des services.

La réforme « Milac » sera intégrée à la dynamique « Cigogne » dont l'objectif est de développer des places d'accueil supplémentaires pour les enfants de 0 à 3 ans. De nouveaux moyens ont déjà été octroyés afin de faire face aux besoins liés au boom démographique, en particulier dans les grandes villes. Le Plan Cigogne III prévoit de créer au total 14.849 places à l'horizon 2022. L'ONE poursuivra ainsi son engagement dans l'accroissement de l'offre d'un accueil de qualité. La réalisation du plan permettra de surcroît la création de plusieurs centaines d'emplois, ce qui constitue une très bonne nouvelle pour le secteur.

Ce chantier nécessitera la mobilisation de tous les agents de l'ONE. Nous devons utiliser notre expertise et l'ensemble de nos ressources pour relever ce défi de taille.

Durant cette période préparatoire, une série de consultations complémentaires à celles déjà réalisées sera menée dans le cadre d'un processus participatif auprès des autres acteurs concernés par l'accueil de la petite enfance, qu'ils soient privés ou institutionnels, afin de réaliser une réforme transversale prenant en compte les réalités du secteur dans ses diverses composantes.

C'est ainsi que nous parviendrons à garantir un accueil de qualité pour tous !

Claudia CAMUT
Présidente de l'ONE